

ASA DU PAS DE GREGOIRE
MAIRIE
04850 JAUSIERS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept décembre à 18h00 l'Assemblée des Propriétaires régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Chloé BODIGUEL OCCELLI, Présidente. Madame Agnès SICARD est nommée secrétaire de séance.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, la Présidente les informe que le quorum n'a pas été atteint lors de la première réunion programmée à 18h00, et que l'Assemblée peut toutefois valablement délibérer à compter de 18h30, heure de la seconde assemblée.

Nombre de voix présentes ou représentées : 195

1°/ Rapport d'activité et situation financière de l'ASA 2022

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chap/art	Libellé	CA 2022
011	Charges à caractères générales	18 287,18 €
60632	Fournitures de petit équipement	95,05 €
615232	Entretien voies et réseaux (canal)	4 454,87 €
6161	Multirisques (assurance)	359,75 €
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires (corvées)	11 635,51 €
6281	concours divers cotisations (cotisation FDSIC04)	330,00 €
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 412,00 €
67	Charges exceptionnelles	109,74 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	109,74 €
	TOTAL	18 396,92 €

RECETTES FONCTIONNEMENT

Chap/art	Libellé	CA 2022
70	Produits services, domaine et ventes div (redevances syndicales)	
70685	Redevances syndicales (ASP)	29 622,80 €
	Report de l'année précédente	108 911,44 €
	TOTAL	138 534,24 €

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap/art	Libellé	CA 2022
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	
21538	Autres réseaux	- €
231	Immobilisations corporelles (hors opération)	
	TOTAL CHAPITRE	- €
	TOTAL	- €

RECETTES INVESTISSEMENT

Chap/art	Libellé	CA 2022
	Report des années précédentes	19 353,80 €
	TOTAL	19 353,80 €

Lecture faite par Madame La Présidente avec explications détaillées de ces dépenses et recettes.

Délibération : Le rapport d'activité et la situation financière de l'association présenté par la Présidente au titre de l'année 2022 est approuvé :

Contre :

Abstention :

Pour : 195

2°/ Questions diverses

Monsieur PIERI a demandé par écrit les dates d'ouverture du réseau.

La période est notée dans le Règlement de Services, article 17, soit du 1^{er} mai au 30 Septembre.

Monsieur MILLET demande quelles destinations sont envisagées pour les fonds de l'ASA. Madame OCCELLI explique que de gros travaux sont envisagés sur la conduite qui passe sous le pont Barnuquel. En 2022 deux fuites ont été réparées sur la conduite située sous le pont. Après ces interventions il a été constaté une forte corrosion de l'ouvrage. Les travaux sont estimés à 45 000 € HT. Un dossier de demande de subvention sera présenté au Conseil Départemental 04. L'autofinancement intégralement pris en compte sur les recettes de fonctionnement. D'autre part le réseau de l'ASA doit être déclaré sur la plateforme « construire sans détruire ». Un géomètre est en charge de relever l'implantation de toutes les conduites de l'ASA afin de les intégrer sur toutes les plateformes.

Monsieur CID demande si des inspections de conduites sont planifiées pour connaître l'état du réseau.

Une inspection de la conduite située entre l'usine hydroélectrique de la Murette (alimentation de l'ASA) et la portion de celle située sous le pont Barnuquel a été commandée. Cette zone est soumise à une forte pression et semble plus vulnérable. Les bornes sont régulièrement vérifiées, lors de la mise en eau et de la vidange, et changées si nécessaire.

Madame JAFFRE demande s'il est possible que la distribution d'eau déborde sur le mois d'octobre.

L'ouverture et la fermeture du réseau dépendent directement de l'autorisation de prélèvement donnée par la commune de Jausiers, soit du 1^{er} mai au 30 septembre.

Il ne faut pas oublier que le mois d'octobre que nous avons vécu a été exceptionnel et qu'en général le risque de gel à cette période est très probable. Malheureusement nous ne pouvons répondre favorablement à votre demande.

Il est rappelé que les vannes de tous les adhérents doivent être mise en place ou fermées à compter du 1^{er} avril, article 21 du Règlement de Services, afin que les techniciens en charge du réseau puissent faire tous les tests avant la mise en eau définitive.

Monsieur MERCEREAU adhérent du secteur de Plan La Croix souhaite sortir sa parcelle du périmètre de l'ASA. En effet lors de la division parcellaire de cet espace, la continuité du réseau d'irrigation n'a pas été prise en compte et tous les propriétaires de ces nouvelles parcelles sont adhérents à l'ASA et ne bénéficient pas du service d'irrigation.

Madame Occelli explique qu'après maints échanges et en application des statuts de l'ASA et du Règlement de Services, cette demande semble vouée à l'échec.

Monsieur Mercereau va prendre attache auprès de tous ces voisins et essayera de demander un retrait de cette zone. Cette situation est le résultat d'un manque administratif qui n'incombe pas à l'ASA.

Les statuts et le règlement de Service sont disponibles sur le site de la commune de Jausiers en suivant ce lien : <https://www.ville-jausiers.fr/vivre-commune/irrigation/irrigation-asa-gregoire>

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h04.

A Jausiers, le 27/12/2023

La Présidente,
Chloé BODIGUEL OCCELLI



 **ASA DU**

PAS de GREGOIRE

MAIRIE . 04850 . JAUSIERS

Secrétaire de séance

Agnès SICARD

